

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 20 décembre 2021

Absents : Bernard CLAP, Céline GUERIN a donné pouvoir à Luc BASTIANI et Corinne TORRES a donné pouvoir à Rosalie POZZO.

1 - Décision modificative N°4 :

Dépenses imprévues de fonctionnement compte 022 : - 8000,00 €

Charges à caractère général, chapitre 011 : + 8000,00 €

Voté à l'unanimité.

2 - Convention d'assistance à maîtrise d'œuvre avec le PNR Verdon pour l'opération de restauration de la calade de l'église Saint Michel.

S Laval donne lecture du projet de convention et G Suzan expose que le projet de restauration de la calade derrière l'église Saint Michel peut faire l'objet d'une demande de subvention à la Région au titre de restauration et valorisation du patrimoine rural. La Région subventionne les projets à hauteur de 50%. Le PNR Verdon sera chargé du montage du dossier et la mise en œuvre du chantier participatif; avec le concours de l'association de Sauvegarde du Patrimoine. Le projet consiste à restaurer la calade sur une largeur de 80cm de la rue jusqu'à l'entrée Nord de l'église, et la mise en place d'un garde corps en bas de la calade. En parallèle, un chantier participatif permettra aux bénévoles d'apprendre la technique de la calade.

L'angle de l'église sera réaménagé pour devenir un espace artistique; l'association de Sauvegarde du Patrimoine propose d'y accrocher les œuvres des artistes trigançais (les mêmes qui avaient été exposées dans le village à l'occasion de la Fête du Parc en 2016).

Le coût total de l'opération ; 7 960 €.

Luc Bastiani estime ce montant très élevé par rapport à la surface concernée.

G Suzan ajoute qu'une convention sera également établie afin de lancer une souscription comme cela avait été fait pour les travaux de la chapelle Saint Julien et précise que la formation d'initiation à la technique de la calade pourrait être utile pour d'autres projets.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Conformément au conseil municipal en date du 03 juin 2020, C Varagnac indique que c'est Luc Bastiani qui est en charge dorénavant du personnel du service technique, néanmoins il pourra le remplacer en cas d'indisponibilité.

C Varagnac demande l'intervention d'un professionnel pour faire un bilan sanitaire sur les platanes de la place Giraud. Le secrétariat contactera l'entreprise Gunuey de Bargemon qui est déjà intervenue sur la commune.

Luc Bastiani signale des problèmes d'infiltration d'eau dans l'appartement occupé par madame J Mallet Champion. S Laval lui demande de faire intervenir l'électricien et le

maçon pour faire des devis de travaux éventuels.

Stéphane Laval propose l'établissement de devis pour le réaménagement du rez de chaussée sous l'appartement de madame Brojtman place du Vieux Lavoir; pose d'un compteur électrique, d'un compteur d'eau, installation d'un WC et isolation phonique du plafond.

Suivent différents échanges à propos de la sécurité incendie, du réseau d'eau communal vieillissant.

La séance est levée à 17h45.

Vu pour être affiché le 21 décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 21 décembre 2021

Le Maire



Handwritten signature in blue ink.

